



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Antananarivo 16 Avril 2018**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), selon les dispositions de l'article 30 de la loi 2012-005 disposant que « La liste électorale est arrêtée définitivement le 15 avril », a clôturé définitivement la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2017-2018. Les résultats de cette période du processus électoral ont été alors présentés ce jour par la CENI par le biais de son Président Me Hery RAKOTOMANANA entouré par les membres du Bureau Permanent et le staff technique du Secrétariat exécutif dans ses locaux à Alarobia.

Après les périodes successives d'inscription sur la liste électorale qui s'est étalée du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 janvier 2018 et celle consacrée à la vérification et aux réclamations par les électeurs (20 jours après l'arrivée des listes électorales auprès des Fokontany), suivies par les opérations de retranchement et de dé doublonnage, le nombre des électeurs qui pourront participer aux élections de cette année est fixé à 9 903 913. D'après les statistiques, le taux d'augmentation générale est de 7,38% soit une progression de 1,05% par rapport à la RALE 2016-2017 qui a connu un taux de 6,33%.

A travers le pourcentage général de la RALE 2017-2018, la Région Atsimo Atsinanana a dénombré le taux d'augmentation le plus élevé avec 11,82%. Par ailleurs, parmi les 119 Districts, Iakora dans la Région Ihorombe a recensé le plus grand taux d'augmentation avec 28,96%.

En tout cas, malgré que l'objectif des 10 millions d'électeurs ne soit pas atteint, la CENI et ses démembrements ont cependant déployé des efforts considérables. En effet, depuis sa mise en place à la fin de l'année 2015, plus d'un million d'électeurs de plus ont été inscrits sur la liste électorale, fruit de stratégies bien définies, de méthodes de travail bien ficelées et d'expériences mais surtout de professionnalisme. La CENI a pu ainsi maintenir en amont le nombre des électeurs inscrits allant de 8 673 485 entre 2015-2016, 9 222 918 entre 2016-2017 à 9 903 319 entre 2017-2018.

En outre, en attendant la promulgation de la nouvelle loi relative aux élections, la CENI ne peut pas se permettre d'effectuer une double impression de la liste électorale arrêtée le 15 avril 2018 et une nouvelle après l'adoption de la nouvelle loi. En effet, si le projet de loi est adopté, la RALE sera clôturée dans un mois, soit le 15 mai 2018.